

### *Dette gouvernementale*

C'est exactement ce que nous disons nous-mêmes depuis des années, mais, après 42 ans, comme des gens intelligents doivent savoir le faire, il est temps d'y apporter des changements. La Banque du Canada a rempli un rôle formidable; les législateurs du temps ne se sont pas trompés lorsqu'ils ont décidé de faire adopter cette loi par le Parlement, mais le temps est venu d'adapter ses possibilités et sa fonction aux besoins modernes, aux besoins d'aujourd'hui, parce que la loi telle qu'elle a été adoptée, en 1934, sous un gouvernement progressiste conservateur, dit beaucoup de choses.

Nous le disons encore aujourd'hui, et c'est encore la vérité. Alors le préambule du projet de loi se lit comme suit:

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'établir une banque centrale au Canada pour régler le crédit et la monnaie dans le meilleur intérêt de la vie économique de la nation, pour contrôler et protéger la valeur extérieure de l'unité monétaire nationale et pour mitiger, par son influence, les fluctuations du niveau général de la production, du commerce, des prix et de l'emploi de la main-d'œuvre, autant que possible dans le cadre de l'action monétaire, et généralement pour favoriser la prospérité économique et financière du «Dominion».

A l'époque, on appelait encore le pays «Dominion»; aujourd'hui, c'est possible, et je pense qu'on aurait raison d'écrire: des prospérités financières de notre pays, le Canada. C'est ce qu'on demande actuellement par la motion: que le gouvernement aille plus loin, qu'il complète ce que les législateurs de l'époque avaient envisagé; et c'est pour cette raison que nous suggérons que l'article 18(1)(i) soit modifié dans le sens suggéré par la motion, parce qu'actuellement cet article se lit comme il suit:

● (1540)

La Banque du Canada peut

i) consentir des prêts ou avances, pour des périodes d'au plus six mois, au gouvernement du Canada ou au gouvernement de quelque province sur la mise en gage ou le nantissement de valeurs mobilières facilement négociables, émises ou garanties par le Canada ou une province;

j) consentir des prêts au gouvernement du Canada ou au gouvernement de toute province, mais ces prêts non encore remboursés à une même époque ne doivent pas dépasser, dans le cas du gouvernement du Canada, un tiers des recettes estimatives de ce gouvernement pour son année financière, et ne doivent pas dépasser, dans le cas d'un gouvernement provincial, un quart des recettes estimatives de ce gouvernement pour son année financière; en outre, ces prêts doivent être remboursés avant la fin du premier trimestre qui suit l'expiration de l'année financière de ce gouvernement;

Monsieur le président, cela pouvait peut-être avoir du sens à cette époque, mais en 1977 voyez-vous un gouvernement, qui peut emprunter disons 150 millions de dollars pour terminer son exercice financier le 31 mars, être obligé de rembourser les 150 millions de dollars vers le mois de juin? Qu'est-ce que cela va faire de plus? Cela va dépanner temporairement, mais cela ne réglera pas le problème. C'est pour cette raison que nous suggérons que des prêts soient consentis à long terme par la banque centrale pour permettre le financement du secteur public d'une façon bien ordonnée, bien intelligente, afin de permettre à la population d'avoir le temps de respirer avant d'être obligée de rembourser, d'être capable de réaliser quelque chose, mais à un taux d'intérêt qui va comporter uniquement les frais d'exploitation, de bureau, de personnel, enfin tout ce qu'on doit utiliser dans un bureau bien organisé, tandis qu'aujourd'hui le gouvernement a seulement deux possibilités

d'avoir des revenus pour administrer le pays, ou une province pour administrer sa province: les impôts, les taxes, et le recours aux emprunts.

Il y a des contribuables qui prêtent au gouvernement en utilisant les épargnes qu'ils ont pu réaliser, mais le gros montant des emprunts contractés par l'État ou par les provinces est contracté au régime bancaire actuel, et à des taux d'intérêt très élevés, et les taux d'intérêt élevés que paie le gouvernement ont une répercussion sur le secteur privé, et le secteur privé se doit nécessairement de subir la concurrence de l'État, et c'est pour cela que nous avons l'inflation et que les dettes du gouvernement fédéral augmentent d'une façon épouvantable.

Les gouvernements des provinces agissent de la même façon. Pour ne citer que quelques cas à l'appui de mes avancés, je ferai remarquer à la Chambre que la dette nationale de notre pays qui était de 30 milliards en 1967 est passée à 57 milliards en 1974. En l'espace de sept ans, la dette nationale a augmenté de plus de 25 milliards de dollars. Est-ce qu'il y a seulement le gouvernement fédéral qui a subi cette augmentation? Non, d'après la réponse donnée par le ministre des Finances d'alors, M. Turner, ici même à la Chambre, et qu'on peut lire dans le compte rendu officiel des Débats du 13 mai 1975, à la page 5737, on peut constater que les provinces en général ont vu leur dette provinciale presque doubler.

C'est le cas, par exemple, de la province de Terre-Neuve qui a plus que doublé: 584 millions de dollars en 1967 et 1 milliard 222 millions de dollars en 1973, en l'espace de six ans.

L'Ontario par exemple qu'on dit être une province riche et la mieux administrée du Canada avait en 1967 une dette de 5 milliards 561 millions de dollars. Six ans plus tard, sa dette était de 10 milliards 817 millions de dollars, et cela continue ainsi. La pyramide des dettes engendre inévitablement dans le système actuel l'augmentation des impôts, l'augmentation des taxes. L'augmentation des taxes et des impôts augmente également le taux de l'inflation. L'inflation amène le chômage, et le chômage, comme le disait aujourd'hui un député au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen), engendre de la misère. Mais à tout événement, c'est lui qui l'a dit, ce n'est pas moi. J'ai trouvé que son expression n'était pas si bête que cela.

Il arrive ceci, monsieur le président: que le gouvernement est dans l'obligation d'aider financièrement l'entreprise privée qui croule sous le poids du fardeau des intérêts, et on n'a seulement qu'à considérer les pages de nos journaux et on comprendra pourquoi il y a eu un nombre aussi considérable de faillites depuis un an, et dans certains cas, les gouvernements avaient accordé des subventions considérables à ces industries pour leur aider à mettre sur pied une entreprise qui donnerait de l'emploi à nos travailleurs.

Et voici pour n'en citer qu'une, monsieur le président, tout dernièrement, dans la province de Québec, à Thetford Mines, dans une circonscription représentée par un député du parti majoritaire, non pas le parti au pouvoir, parce qu'ils ne l'ont pas le pouvoir, le pouvoir est en dehors de la Chambre, le pouvoir est entre les mains des financiers, et les financiers ne perdent pas leur temps à se présenter pour devenir des parlementaires, ce n'est pas assez payant. Alors ils s'occupent de leur affaire, mais ils ont des serviteurs à la Chambre, au sein du Parlement. La preuve en est faite. Alors, monsieur le